

MINISTERE DU TRAVIL ET DE LA  
 PREVOYANCE SOCIALE

Portent reclassement et nomination de  
 Monsieur NGOULOU Patrice, Instituteur  
 de 3ème échelon.

DIRECTION GENERALE DU TRAVIL  
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 87 de la Constitution du 8.7.79 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2067/FP du 21.6.56 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 67.50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 2 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant/les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté 5321/MEN.DPA...SP.F1 du 30.7.81 portant promotion des Instituteurs de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) à titre (??) une de l'année 1970 ;
- (/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

DECRETE :

D.B.

D.C.F.

29

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 67/304 et 81/707/SGG des 22.5.64 19.10.81 susvisés, Monsieur NGOULOU Patrice, Instituteur de 3° échelon, indice 700 des Cadres de la Catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service au CEG Stage de la Révolution à Brazzaville, titulaire de la Licence en Science de l'Education, délivrée par l'Université Marien NGOUMBI de Brazzaville, session de Septembre 1981, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.10.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Septembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre de l'Education  
Nationale

P.I. Le Ministre de la Culture et  
des Arts, chargé de la Recherche  
Scientifique

- J. B. MITI-LOUTARD -

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATEJONA

Colonel Louis Sylvain GOMA

Le Ministre des Finances,

Itahi Ossetounba LEKOUNDEZOU

AFILIATIONS

JORFC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MEN.....	2
DPA.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIERS.....	3
SGCM/BC.....	2